Les établissements du premier et du second degré éligibles au dispositif *Graines d'architectes* pour la session 2024-2025 sont situés dans la zone littorale étendue de St Valery en Caux au Tréport.

Pour le premier degré

- Circonscription de Dieppe est
- Circonscription de Saint Valery en Caux
- Circonscription de Eu

Pour le second degré

St Valery en Caux

- Lycée de la côte d'albâtre
- Collège Jehan Le Pôvremoine

Cany-Barville

- Collège Louis Bouilhet

Offranville

- Collège Jean Cocteau
- Lycée pro Jean Rostand

Luneray

- Collège Maurice Maeterlinck

Dieppe

- Collège Georges Braque
- Collège Claude Delvincourt
- Lycée Jehan Ango
- Lycée pro Émulation dieppoise
- Lycée Pablo Neruda
- Lycée du Golf
- Collège/lycée la Providence

Neuville lès Dieppe

- Collège Albert Camus
- Collège Alexandre Dumas

St Nicolas d'Aliermont

- Collège Claude Monet

Blangy/Bresle

Collège le Campigny

Le Tréport

- Collège Rachel Salmona Lycée pro Le Hurle-Vent

Eu

- Collège Louis Philippe
- Lycée Anguier